CONSEIL DE POLICE DE LA ZONE DE POLICE ENTRE SAMBRE ET MEUSE – ZP5306

Procès-verbal de réunion – Article 29 LPI

Séance du 11 décembre 2025

Conformément à l'article 27/1 de la loi sur la police intégrée du 7 décembre 1998, une fois adopté et signé par le président et le secrétaire, le procès-verbal de chaque séance est mis en ligne sur le site internet de la zone de police : https://www.police.be/5306/.

Présent(s) :

M. GAËTAN DE BILDERLING – Bourgmestre de Fosses-la-Ville – Président
M. YVES DELFORGE – Bourgmestre de Mettet
M. LUC DELIRE – Bourgmestre de Profondeville
M. PHILIPPE VAUTARD – Bourgmestre de Floreffe
M. BOUSSIFET Claude – M. ROISIN Frédéric – M. SARTO Jules – M^me^ TOISOUL Maryse – Conseillers de police issus de la commune de Mettet
M. BUCHET Marc – M. DENIS Quentin – M^me^ DUBOIS Marjoline – M. JANSSENS Benoît – Conseillers de police issus de la commune de Fosses-la-Ville
M^me^ BERGER Michèle – M. CHEVALIER Pascal – M^me^ EVRARD Chantal – M. NEUVILLE Nicolas – M^me^ WAUTHELET Agnès – Conseillers de police issus de la commune de Profondeville
M^me^ MONNOYER Delphine – M. PEIFFER Jean-François – M. VAN MUYLDER Hanzel – Conseillers de police issus de la commune de Floreffe

Excusé(s) : **M^me^ CNOCKAERT Caroline**

Chef de corps : CDP LAURENT BRUNOTTI

Secrétaire de zone : M^me^ ÉLISE LORENT

La retranscription du procès-verbal vise à être la plus complète possible mais ne constitue toutefois pas un compte-rendu in extenso des discussions.

Le Président ouvre la séance publique à 19h10

SEANCE PUBLIQUE

01. Approbation du PV du Conseil de Police du 23 octobre 2025

Pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02. Personnel – Finances – La récupération des indus de faible montant – Automatisation de la procédure

L. BRUNOTTI : ce point est déjà passé en CCB, et les organisations syndicales ont remis un avis favorable. Normalement, on doit envoyer un courrier et solliciter de la part du membre du personnel un plan de remboursement. Ici, pour les indus de moins 25 euros, il y aura une compensation automatique, c'est donc une facilité administrative.

Le Conseil de Police marque son accord.

03. Personnel – Mobilité 2026-01 – Inspecteur de police – Service Intervention – Déclaration de vacance d'emploi

L. BRUNOTTI : on propose d'augmenter le cadre (effectif) d'une place, à l'intervention, avec l'engagement de ma part de sortir, sauf cas vraiment exceptionnel, le service environnement. Ça permet donc de renforcer le cadre de l'intervention, afin de me permettre de sortir les deux membres du personnel du service environnement. Et ce, afin de pouvoir leur permettre de se consacrer davantage à leurs tâches en lien avec l'environnement.

Le Conseil de Police marque son accord.

04. Logistique – Marché public – Projet des commissariats de Floreffe et de Mettet – Cahier spécial des charges du marché public de services ayant pour objet « Mission d'auteur de projet pour la construction d'un bâtiment de police et la rénovation d'un bâtiment de police » (BEP)

MONSIEUR CALLUT PRÉSENTE LE POINT

G. de BILDERLING : Monsieur CALLUT nous présente le projet du commissariat de Floreffe et de Mettet.

C. CALLUT : le but est donc de désigner le futur auteur de projet dans le cadre des deux projets, donc la maison communale, qui est l'ancienne maison du médecin, qui sera donc transformée en un espace de police proximité. Et à Mettet, qui est la reconstruction d'un nouveau bâtiment à côté de l'ancien bâtiment.

Il y a donc un souhait de moderniser les infrastructures pour répondre aux besoins, contraintes techniques et énergétiques, les espaces pour les membres du personnel et l'accueil du citoyen.

En ce qui concerne l'implémentation de Floreffe, il y a un terrain à l'arrière, qui sera donc un espace parking, à l'arrière. Ça sera un espace parking pour la police. Il y a également la capacité de prévoir un emplacement à l'avant pour les PMR.

En ce qui concerne l'implémentation de Mettet, près du rond de point, qui est donc l'ancienne gendarmerie. Utilisation de la parcelle pour créer un nouveau bâtiment et la démolition du bâtiment existant pour récupérer un parking et gérer les différents flux. On pense également garder les bâtiments de garages, pour avoir des espaces complémentaires. Au niveau des ambitions, c'est l'accueil des agents, le bien-être au travail, l'accueil du citoyen et un souci énergétique.

Au niveau de l'approche globale et cohérente, c'est d'avoir un seul auteur de projet qui s'occupera des deux implantions, ça permet la cohérence et quelqu'un qui connaît les normes de police et ne pas donc envoyer à deux auteurs de projet différents.

Monsieur CALLUT présente le programme fonctionnel.

Au niveau de Floreffe, c'est donc une rénovation avec 5 agents. Utilisation davantage de l'espace pour avoir un archivage complémentaire parce que le bâtiment est grand. Si on y place toutes les fonctions de l'organigramme, on a en effet encore de la surface pour mutualiser l'espace en plus.

La procédure est une procédure ouverte, avec publication européenne
2.400.000€ HTVA
Estimation des honoraires (12,5%) : 300.000€ HTVA

Au niveau des critères de sélection, on a prévu une équipe avec un architecte, un ingénieur en techniques spéciales et un ingénieur en stabilité, avec une exigence en termes d'expérience.

Au niveau de la publication du marché, j'avais prévu janvier 2026, une désignation en mai 2026. Les travaux, ça seraient à partir de 2028 (par séquence).

Avez-vous des questions ?

G. de BILDERLING : les frais d'architecte sont plafonnées ?

C. CALLUT : oui, c'est ça.

G. de BILDERLING : c'est pour éviter d'avoir des prix qui augmentes.

Avez-vous des questions ?

J.-F. PEIFFER : qui paye ?

G. de BILDERLING : c'est la zone de police.

C. EVRARD : avons-nous des subsides ?

G. de BILDERLING : non, au moment de la fusion des zones, on en avait reçu. Mais, ici, non.

L. BRUNOTTI : on vient de terminer une partie de l'Hôtel de Police. On termine la plus grosse partie. On souhaite donc terminer ce crédit, mais qui ne couvrira pas tous les frais. Mais il n'y aura plus cette charge, ça permettra en partie d'amortir ces coûts.

M. BERGER : ce crédit représente combien ?

L. BRUNOTTI : 700.000 euros de crédit, un premier, qu'on ne paye plus depuis mai 2024 et il reste un solde d'environ 1 million 7. Ça ne couvre donc pas le montant de l'investissement. C'est sûr qu'ici il y aura un effort supplémentaire.

A. WAUTHELET : le personnel de Floreffe, où se trouve-t-il actuellement ?

L. BRUNOTTI : ils sont sur le bâtiment de la place.

Evidemment, on vendra ce bâtiment le moment venu, on peut estimer les recettes à 200.000 euros pour ce bâtiment, c'est un petite poire supplémentaire mais ça ne couvrira pas l'ensemble des frais.

N. NEUVILLE : le bâtiment de Floreffe, il appartient à la zone ?

L. BRUNOTTI : oui, actuellement il est vide.

M. BUCHET : les policiers de proximité de Mettet, ils iront où pendant les travaux ?

L. BRUNOTTI : l'idée, c'est d'essayer de construire le nouveau bâtiment avant de détruire l'ancien. Et une fois construit, on détruira l'ancien. On va voir la faisabilité.

J.-F. PEIFFER : une seule référence, ce n'est pas un peu faible pour un bâtiment administratif ? Est-ce qu'on ne risque pas d'avoir un novice ?

C. CALLUT : non, une de bureau et une référence de police, il doit prouver les deux.

L. BRUNOTTI : par rapport à l'opportunité de le faire, il faut savoir que dans 10 ans maximum, on aura l'obligation de mettre en conformité nos bâtiments, notamment le vitrage blindé de la cellule de l'accueil. Même si on ne construit pas, ni ne rénove, au final, on va nécessairement devoir le faire parce que sinon nos bâtiments ne seront pas conformes. On pourrait encore attendre mais on sera confronté à cette obligation de conformité, en ce qui concerne l'accueil mais également le zonage, c'est-à-dire avec des espaces distincts pour le public et les policiers.

H. VAN MUYLDER : les deux projets vont être menés de front ?

L. BRUNOTTI : oui.

H. VAN MUYLDER : dans la gestion des délais, ils auront donc 25 jours pour répondre aux deux projets ?

C. CALLUT : c'est un seul marché, avec deux objets dedans.

Le Conseil de Police marque son accord sur le cahier spécial des charges.

05. Logistique – Marchés publics – Décision de rattachement – Contrat commun n° 260 « Achat et entretien de véhicules » (réf. Procurement 2025 R3 063) – Police fédérale

L. BRUNOTTI : c'est donc une décision de rattachement à un contrat commun.

Le Conseil de Police marque son accord.

06. Finance – Pour information – Approbation du compte 2024

L. BRUNOTTI : c'est simplement pour vous informer que nous avons reçu l'arrêté de la tutelle, qui approuve donc nos comptes 2024.

Le Conseil de Police prend acte.

07. Divers – Assemblées générales ordinaires de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (ci-après iMio) – Convocation des associés – 1er décembre 2025 à 18h – Pour information

L. BRUNOTTI : c'est donc simplement pour information, pour vous dire qu'il y a eu une assemblée générale ordinaire d'iMio, à laquelle à assister Monsieur Luc DELIRE pour nous représenter.

Le Conseil de Police prend acte.

08. Divers - Seconde assemblée générale ordinaire – INASEP – 17 décembre 2025 à 17h – Pour information

G. de BILDERLING : malheureusement, au vu des différents agents, nous devons acter que personne ne sera nous représenter lors de cette assemblée.

Le Conseil de Police prend acte.

Le Président lève la séance publique à 19h29

La séance à huis-clos est reprise immédiatement

>>> *** <<<

La séance est définitivement levée à 19h32

Signature[1]

La Secrétaire	**Le Président**
Elise LORENT	Gaëtan de BILDERLING

[1] Article 29 alinéa 3 LPI : « *Les procès-verbaux transcrits sont signés par le président et par le secrétaire* ».